L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

OUFOUR & LIBERTY, Rédacteurs-Propriétaires
Bureaux—No. 76 rue du Chantres.

NOUVELLE-ORLEANS,
DIMANCHE MATIN, 13 AVRIL.

Adresse

AUX CITOYENS DE LA LOUISIANE.

Adoptée à une Conférence des Représentants de la ville à l'Assemblée Générale et d'un Comité des Présidents des Clubs Indépendants de la Nouvelle-Orléans, le 5 avril 1873.

Concitoyens,

Après l'ajournement de la Législature, les membres de ce corps se sont joints aux présidents des clubs Indépendants de la Nouvelle-Orléans à l'effet d'aviser aux moyens d'unir et d'organiser les éléments d'opposition à l'usurpation Kellogg, d'abord, le plus tôt et le plus complètement possible, la délivrance de la Louisiane.

On nous a demandé, de toutes les parties de l'Etat, de prendre cette mesure et, nous en rapportant aux informations qui nous sont parvenues, nous croyons que le peuple est décidé à résister aux actes injustes, qu'il approuvera unanimement un plan qui promettrait d'atteindre le but qu'on se propose.

Kellogg n'a jamais été élu, il n'a même jamais été légalement déclaré élu. Son administration offre ce qui est une monstrueuse anomalie dans la politique américaine — le spectacle d'un gouvernement inauguré par le dernier tribunal de justice du Etats-Unis, installé en vertu d'un ordre donné l'exécution est confiée à un maréchal des Etats-Unis, appuyé par l'armée des Etats-Unis, qui agit en qualité de *posse comitatus* : d'un gouvernement créé non par le vote, mais par des "affidavits" faits sous l'empire d'une loi du Congrès qui n'a trait qu'à l'élection de ses propres membres et à celle d'autres officiers fédraux.

La question de légalité est *actuellement* devant le Congrès, qui devra la décider à sa prochaine session.

Le pays s'est prononcé contre l'usurpation.

Le seul danger — s'il en existe un — ne saurait venir que de nous. Si les citoyens sanctionnent ce gouvernement et lui obéissent, ils lui donneront la seule validité qu'il puisse jamais avoir. Notre cause peut être perdue par la soumission et par la soumission seulement.

Il convient ici de signaler à l'attention du public un des moyens à l'aide desquels Kellogg espère se maintenir au pouvoir. Nous apprenons qu'il cherche à attirer dans le corps de la rue Dryades certains membres de la législature finissante en leur permettant le retrait de leurs pensions. Il espère détruire ainsi notre quorum, renforcer un législateur et se mettre lui-même à l'abri du mécontentement de son propre parti dont l'hostilité devient de plus en plus formidable.

Nous engageons la convocation d'assemblées dans chaque paroisse afin de fournir aux habitants l'occasion de déclarer si leurs représentants doivent aller siéger dans la rue Dryades.

Nous recommandons également aux citoyens des campagnes de faire un but de résistance efficace, d'armement et de défense mutuelles — de se joindre à la LIGUE DU PEUPLE DE LA LOUISIANE pour la formation du conseil qui échangerait des correspondances avec le conseil central siégeant à la Nouvelle-Orléans.

N'oublions pas qu'il ne saurait exister de gouvernement de *facto* dans un Etat dont le gouvernement est de jure.

Que l'usurpation de Kellogg ne peut s'établir que si la population y acquiesce;

Que le différend soumis au Congrès et au pouvoir judiciaire des Etats-Unis n'est pas une question de parti ni une question de section;

Que c'est à cela que nous sommes redevables de l'appui de nombreux républicains distingués qui témoignent de leur position le parti libéral à la dernière élection présidentielle;

Que la question de l'élection d'un sénateur de la Louisiane n'est pas encore décidée;

Que le président a formellement déclaré que ses troupes ne maintiendront Kellogg au pouvoir qu'en attendant la décision du Congrès.

Les citoyens de la Nouvelle-Orléans ne paient pas les taxes en ce moment, ils ne peuvent pas les acquitter et ils ne reconnaissent nullement les usurpateurs.

Les paroisses d'Ouest-Baton-Rouge, de Franklin, Terrebonne, Webster, Caddo, Ste-Marie, Avoyelles, St-Landry, Livingston, St-Hélène, Ouachita, Lafourche, Lafayette et autres ont répondu, à l'unanimité, par de grandes assemblées, à l'appel du gouverneur McEnery et se sont organisées.

Nous avons des raisons de croire que le gouverneur approuvera la loi qui ordonne l'élection d'une convention constitutionnelle en novembre prochain. Nous considérons la réunion de ce corps comme très importante dans la présente crise. Nous pensons, nous croyons qu'elle nous sera d'un grand secours dans la lutte que nous soutenons. Nous recommandons conséquemment l'élection de délégués intègres et surtout courageux.

Les correspondants sont priés de s'adresser à l'honorable A. J. Lewis, Glass Box 300; bureau, No 83 du Passage de la Bourse, Nouvelle-Orléans.

T. Bailly-Blanchard, Albert Voorhies, H. J. Campbell, F. C. Zacharie, E. H. McCaleb, Jas. McCook, J. J. Mellon, James Timony, Jos. A. Shakespeare, J. J. Fleming, Wm. Stevens, W. L. Stanford, A. J. Lewis, Edw. Booth, Ch. Kummel, E. L. Bower, J. Lingan, B. F. Jones, J. J. Leeds, E. Rivers, W. C. Russells, F. Fuzilier, Jos. Garidel, Jno. Delaney—Membres de la législature.

M. Hinman, S. R. Chambers, Arch. Mitchell, Silvain Vergès—Comité des Présidents des Clubs Indépendants.

TRIBUNAUX ETRANGERS.

L'empoisonneuse de Durham

(TRENTE VICTIMES).

Le dernier acte. — Visite à la condamnée.

Notre correspondant nous a adressé une dernière lettre qui, même après la sentence déjà connue de nos lecteurs et prononcée contre Mary Ann, contient quelques détails que nous ne croyons pas devoir omettre :

Voici d'abord le texte de la sentence prononcée par le juge :

"Mary Ann Cotton, vous avez été convaincue après un jugement et minutieux jugement, de l'horrible crime de meurtre.

"Vous avez eu l'assistance d'un avocat, et l'on a dit tout ce qu'il était possible de dire en votre faveur. Est-ce possible, le jury qui arrivé irrésistiblement à cette conclusion que vous êtes coupable d'avoir empoisonné l'enfant que votre devoir était de chérir et de protéger. Souvent d'assez longues et inopportunes considérations sur la gravité du forfait, sur le caractère encore plus odieux de l'empoisonnement (etc)..... Vous n'avez plus d'espoir, désormais, que dans la miséricorde divine. Il ne me reste plus qu'à prononcer la terrible sentence de la loi.

"Vous serez reconduite d'ici au lieu d'où vous venez, pour de là, être menée au lieu de l'exécution, où vous serez pendue jusqu'à ce que vous soyez morte, et votre corps sera enterré dans les dépendances de la prison. Et puisse le Seigneur avoir pitié de votre âme."

En prononcant les derniers mots de l'arrêt fatal, la condamnée s'évanouit, et elle est emportée inanimée hors de la salle.

L'exposé général requiert alors que, conformément à l'usage, les autres chefs d'accusation soient laissés de côté, et la séance est levée au milieu d'une émotion indicible.

Je voulais point terminer ce compte-rendu et quitter Durham sans avoir causé avec cette Lucrèce Borgia britannique. Après plusieurs démarches infructueuses, je fus admis à la prison, et j'obtins permission pour pénétrer jusqu'à sa cellule. C'est la même pièce que celle où elle était avant la condamnation: seulement elle est plus développée; garnie. Trois femmes sont chargées de la veiller jour et nuit. C'est une chambre d'environ vingt-cinq pieds carrés, bien éclairée, assez propre. Maintenant les apparences de la fenêtre, on ne dirait pas la chambre d'une condamnée à mort. Un lit bien fait dans la couchette, sur la table une Bible ouverte, un livre de prières et une lettre commencée.....

Au moment où nous nommons entrée, conduite par le gardien en chef de la geôle, elle allait seul enfant qui vu lui être relevé dans deux ou trois jours. Elle paraissait calme; je ne dirai pas résignée, car elle ne croit pas à l'exécution du jugement; elle espère être *reprieved* — c'est-à-dire obtenir un sursis — et la lettre qui est sur la table est relative à son recours en grâce.

L'écriture est ferme et régulière et prouve qu'elle a reçu une éducation meilleure qu'on ne le croyait. C'est de sa bouche même que j'ai appris le lieu et la date de sa naissance — dont il n'a pas été question dans mon précédent le prochain. Elle est née au petit port de Seaham, près de Sunderland, le 15 janvier 1836. Avant son premier mariage avec Mowbray, elle était couturière — détail qui n'a pas été demandé dans les débats, — elle a été aussi bonne d'enfant.

Elle n'a pas paru mécontente de la curiosité qui m'attirait auprès d'elle, et quand la personne qui m'accompagnait lui a appris que j'étais venu de Paris, tout exprès pour le jugement, elle a paru presque flattée. Du reste, pas un seul mot relatif à son affaire, pas la moindre protestation d'innocence.

En raison de sa situation de nourrice, elle est fort bien nourrie. Elle semble médiocrement affectée, et j'étais, je vous assure, plus ému qu'elle. En voyant un tel sang-froid, je me demandais si les sanglots de la dernière audience et l'évanouissement final n'étaient point une comédie. Quoi qu'il en soit, cette femme est *très forte*.

En sortant de la prison, j'ai appris que tous les préparatifs se font déjà pour l'exécution qui aura lieu vraisemblement, lundi prochain, 24 mars.

ODYSSE-BAROT.

— Scène de famille entre un neveu qui a fortement "chauffé les pieds de sa tante" et ladite tante arrivée au degré de température voulu :

La tante. — Xenia, mon cher ami, tu m'as toujours montré beaucoup d'affection; je te laisserai toute ma fortune, à la condition que tu me fasse une petite propriété.....

Le neveu (avec zèle). — ..... Avec petite que vous voudrez, tant qu'on voudra.

UNE ENTREVUE AVEC LE MARÉCHAL BAZAINE.

Voici quelques détails d'une entrevue tête entre un reporter du *London Times* et le maréchal Bazaine. Cette entrevue semble être venue à propos pour ranimer l'opinion publique à la nouvelle déjà donnée d'un abandon des poursuites contre le maréchal.

Après les préliminaires, le reporter raconte ainsi son interrogatoire :

"— Est-il vrai que pendant la bataille de Gravelotte on ait dû vous amener à 30 kilomètres du champ de bataille, et qu'on vous ait trouvé jouant au billard ?

"— D'abord, répondit-il, je ne joue pas au billard et je n'y ai jamais joué; puis, ce qui a été la bataille de Gravelotte prêtait les Allemands a dû pour nous la bataille d'Amanvilliers.

"— J'ai été depuis l'après-midi un peu en arrière des lignes d'Amanvilliers, surveillant le champ de bataille, principalement à la place où doit se tenir un général, donnant des ordres tout le temps et maintenant une communication avec le maréchal Canrobert, qui doit prendre Saint-Privat, et avait joué une partie de ses troupes dans Sainte-Marie-aux-Chênes. J'occupai ainsi la seule position qu'il me fût possible de prendre avec avantage. Je ne la quittai point avant la fin de la bataille, et il n'y a pas un général comme le commandant une armée qui s'évertue à dire que j'aurais dû en occuper une autre. Ce n'est pas l'affaire d'un général en chef de se battre l'épée à la main, et l'on aurait vu la preuve deux jours séparant Rezonville, où, trouvant des batteries abandonnées, je marchais en avant l'épée à la main et j'aurais été, dix minutes plus tard, fait prisonnier par les hussards de Brunswick et je n'avais été délivré par des efforts vigoureux.

"— Mais, monsieur le maréchal, il y a des officiers qui disent que pendant toute la journée l'armée française avait gagné du terrain, et que, croyant à la victoire, elle était très surprise, le soir, de voir l'armée reprendre ses premières positions.

"— La bataille d'Amanvilliers ou de Gravelotte, dit le maréchal, dont j'avais seul conçu le plan, n'a jamais été dans mon intention un mouvement offensif. Je n'eusse jamais eu la pensée de combattre, avec 90,000 hommes solidement retranchés. Ce que je voulais faire, c'était amener un engagement important et détruire autant d'ennemis que possible, en ayant soin de ménager mes hommes; puis, après plusieurs affaires de ce genre, l'espérais tourner soudainement un passage, non comme on pouvait s'y attendre, par une ligne de retraite, mais en repassant la Moselle et en me jetant vivement en Alsace, pour délivrer Strasbourg et couvrir l'Alsace et l'Allemagne. Tel était mon but. Pendant l'affaire d'Amanvilliers, les régiments occupaient donc simplement, aux heures que j'avais fixées, les positions défensives que je leur avais indiquées, mais ils n'avancèrent pas. Un seul corps, le 4e, fit un prétendu mouvement tournant pour distraire l'attention de l'ennemi, mais, quant aux autres, ils prirent part à un engagement défensif qui réussit admirablement, et qui fut pour les Allemands le combat le plus meurtrier de toute la campagne.

"— Mais quand vous prîtes le commandement, vous devîtes avoir des instructions vous permettant d'agir de concert avec les autres corps, et je suis surpris que vous parliez d'arrangements à vous proposer, ce qui ferait de votre action une action isolée et indépendante.

"— Je n'avais absolument pas d'instructions. Lorsque, le 12, je vis notre chef et malheureux empereur, je le supplial de donner le commandement au maréchal de Mac-Mahon ou au maréchal Canrobert; mais l'empereur insista et donna les ordres. Lorsque je lui demandai des ordres: "Faites pour le mieux," dit-il. A ce moment, la position était déjà très mauvaise et embarrassante. Après Reichsoffen et Folkbach, nous n'avions plus d'aile droite, et les Allemands pouvaient à loisir opérer leur mouvement tournant, dont l'effet fut de m'investir. J'écrivis alors au maréchal de Mac-Mahon que je tenterais de me retirer, non sur Verdun, mais sur les forteresses du Nord. Lorsque le maréchal, après quelques hésitations, et après s'être efforcé de se retirer sur Paris, obéit aux instructions du ministre de la guerre et quitte Rethel, il me croyait déjà dans la direction des forteresses du Nord, et il arriva à Sedan. Quant à moi, qui ne pouvais pas le rejoindre, étant investi, je n'avais plus à me régler que sur mon propre jugement.

"— Cependant, reprit-je, on dit qu'un garde-chasse, du nom de Scalabrino, vous a remis personnellement, le 23, une dépêche du maréchal de Mac-Mahon, qui vous expliquait la conduite que vous aviez à suivre et la direction à prendre.

"Le maréchal haussa les épaules :

"— Je n'ai jamais reçu de courriers. Je n'ai jamais vu Scalabrino ni aucun garde-chasse. Je n'ai jamais reçu de dépêche de Mac-Mahon avant le 30 août. Depuis lors, j'en ai reçu beaucoup, parce que c'était l'intérêt des Allemands de les laisser passer. Le procès élucidera ce point très clairement. Je n'ai jamais été confronté avec personne qui maintienne qu'il m'ait remis une dépêche quelconque du maréchal Mac-Mahon avant le 30.

"— Vous venez de dire que vous n'aviez que 90,000 hommes à opposer aux armées allemandes; cependant il y a eu 170,000 prisonniers.

"— Oui, j'avais 170,000 hommes rationnés, mais je n'avais que 90,000 combattants.

"— Il y a une négociation qui a grandement excité la curiosité publique et qui est encore aujourd'hui enveloppée de mystère, — c'est l'affaire Régnier.

"— Oui, oui, répondit le maréchal après un moment de silence, et je ne puis même aujourd'hui me l'expliquer moi-même. On m'a accusé un jour un homme porteur d'un passeport de M. de Bismarck et qui voulait me parler. Il me dit qu'il venait de Chislehurst, et que, s'étant pas apporter avec lui des papiers écrits, il s'était procuré, en guise de lettres de créance, une photographie de Chislehurst, avec dédicace du prince impérial, dont je reconnus l'écriture: il résulte qu'il venait de la part de l'impératrice, qui me demandait de lui envoyer ou le maréchal Canrobert ou le général Bourbaki. Je pensai naturellement qu'il y avait des négociations pendantes entre la régente et M. de Bismarck, et je crus que je n'avais pas le droit de les contrarier ni de m'y mêler. J'envoyai chercher le maréchal Canrobert, que je mis en présence de M. Régnier; je les laissai, et, une demi-heure après, le maréchal me déclara qu'il était trop vieux et trop fatigué pour entreprendre ce voyage. J'envoyai alors chercher le général Bourbaki, et, après une conversation de quelques minutes, il revint et me dit qu'il était prêt à partir. Il partit en effet; et depuis lors, je n'ai jamais vu ni M. Régnier ni le général Bourbaki, et tout ce que je sais de cette affaire, c'est ce que j'en ai appris par les journaux.

"Nous restâmes silencieux pendant quelques instants. Je dis ensuite:

"— On vous a souvent reproché d'avoir été disposé à obéir à l'impératrice en cette affaire.

"— Et à qui pouvais-je obéir? Le gouvernement de la défense nationale ne s'était aucunement mis en communication avec moi, et je ne savais rien de lui. J'étais séparé du monde, et je n'avais pour tous renseignements sur le dehors que des rumeurs; pour moi l'impératrice-régente était encore régente.

"— On vous blâme aussi de n'avoir pas brûlé les aigles.

"— Mais j'avais donné un ordre pressant dans ce but au général Soleilla, ainsi qu'au général Tarras, chef d'état-major. Ils ont peut-être pensé qu'ils pouvaient attendre, puis il a été trop tard.

"— Je peine vous demander, monsieur le maréchal, s'il est vrai que vous ayez dîné avec le prince Frédéric Charles avant la capitulation de Metz?

"— Oh! vous pouvez me demander tout ce que vous voudrez. Je voudrais que tous ceux qui parlent de moi fissent ce que vous faites. Voici ce qui doit avoir donné lieu à ce bruit: Le 26, je suis allé à Corny avec mes officiers; il pleuvait; nous étions tous mouillés jusqu'aux os. Le prince était absent; je désirai l'attendre. Comme nous étions fatigués et harassés, on nous offrit une tasse de bouillon. J'y trempai mes lèvres pour ne pas refuser; je ne sais si mes officiers en firent autant; et deux jours après on a dit que j'avais assisté à un grand dîner donné par le général en chef de l'armée ennemie.

"— Quand Metz s'est rendu, est-il vrai qu'on ait trouvé dans la ville des provisions abondantes, tandis que la veille les habitants mouraient de faim?

"— L'enquête officielle atteste qu'on a trouvé dans les magasins pour une journée de rations de 500 grammes, et que des produits avaient été vendus. Mais nous avions fait des représentations portant sans rien trouver, chêne. D'ailleurs, quel intérêt serais-je pu avoir à faire ce qu'on dit?

"— On dit, reprit-je avec hésitation, que vous avez la pensée de faire changer l'Alsace et la Lorraine en double empire en vous faisant élire à Metz; en sports que M. de Bismarck vous a trouvé cette perspective.

"— Le maréchal éclata de rire.

"— Ni M. de Bismarck ni le prince Frédéric-Charles ne me m'ont jamais même soit dit sérieusement. D'ailleurs, et l'Alsace et la Lorraine avaient dû être détachés en des chés en un principauté, ce n'est pas à moi que M. de Bismarck les aurait offertes; il m'avait un cauchemar tout prêt mais qu'il est à peser à moi. Mais on a dit à mon sujet toutes sortes de choses fabuleuses.— Lorsque je suis revenu de Mexico, on me désigna comme prétendant de richesses colossales. La vérité est que je n'avais pas un sou, et que j'étais plutôt endetté. Le pauvre empereur Maximilien m'avait donné la villa de Bonavista, que je pouvais échanger contre 100,000 piastres. Je n'ai pas réclamé l'argent, et Juarez a confisqué la villa. Mme la maréchale, ma femme, est sans fortune; elle aura peut-être un jour 4 à 500,000 frs. Voilà tous mes trésors, dit-il, en sortant de la chambre où nous étions et en me montrant ses trois enfants, qui jouaient sur la pelouse et qu'on lui permet d'avoir de dix à quatre heures. Il me fit signe de le suivre, et nous nous dirigeâmes vers la pelouse, à l'extrémité de laquelle se promenait un factionnaire. Le maréchal détourna la tête chaque fois que nous nous trouvâmes près de ce point. Je reprit la conversation :

"— Tout à l'heure, en parlant de l'empereur, vous avez dit : "Notre chef et malheureux empereur! "Comment se fait-il que les bonapartistes soient contre vous?

"— Mon Dieu, ce sont des jalousies d'ancienne date, qui remontent au temps de ma plus grande prospérité. A cette époque, étant à Mexico, on me reprocha de n'avoir pas exécuté les instructions apportées par le général Castelnau, d'après lesquelles je devais obtenir l'abdication de l'empereur Maximilien et le ramener avec moi. Mais comment serais-je pas exécuter ces ordres, quand même je l'eusse voulu? Il était empereur, et lorsque je lui parlai d'abdiquer, il m'expliqua qu'il pouvait avoir mille fois que de ressembler à un [illegible]. Cependant, lorsque je quittai [illegible] à Vera Cruz, il me promit de [illegible] pour lui tendre la main et l'emmener avec moi; mais il refusa obstinément. Il a été depuis [illegible] et bien [illegible] pas le prouver, on peut [illegible] cette histoire."

[illegible] pensible, remarquai-je, qu'un [illegible] ne fût prononcé en ce qui [illegible] vous.

"— Je ne sais ce qu'on fera. J'ai une confiance dans la loyauté de M. [illegible] je me rendrai à tout.

"— Et si le procès a lieu, vous aurez à vous défendre.

"— Certainement, s'écria le maréchal avec vivacité. Je veux laisser à mes [illegible] un nom sans tache. Il faut que le public sache quels éléments j'avais au [illegible] et jusqu'à quel point je suis [illegible] de ce qui est arrivé. Il faut que la vérité soit connue.

"— Remettez les officiers appelés à vous juger devront le plaider ?

"— Je n'en sais rien de tout. Quand on a voulu me lire les dépositions, j'ai refusé et j'ai déclaré qu'aucun jugement ne m'intéressait. Mr Lachaud, M. le procureur général, Mr Lachaud, M. le procureur général, Mr Lachaud, M. le procureur général,